

SUBVENTION A INSTITUT INTERNATIONAL DES COLLECTIVITES PUBLIQUES - n° 1069

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

une subvention de 100 F. sera versée à l'Institut International des Collectivités Publiques - Service d'Information des Elus Locaux - 2, rue de Logelbach à 75017 PARIS pour participation aux frais de stage d'information du Maire qui s'est déroulé les 13 et 14 Octobre 1976.

La dépense: sera imputée à l'article 657 du budget 1976 où le crédit nécessaire sera ouvert par décision modificative.